

Rapporteur : M. SOULABAILLE

47888

18 - Environnement

**Espaces naturels sensibles - Soutien financier à des programmes d'études scientifiques et naturalistes**

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 ;

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité et des paysages, le Département, travaille depuis de nombreuses années en partenariat avec les associations de protection de la nature et les organismes scientifiques départementaux et régionaux.

A l'initiative de plusieurs partenaires associatifs, plusieurs programmes naturalistes et scientifiques contribuant à améliorer la connaissance de la biodiversité en Ile-et-Vilaine sont portés et décrits ci-après. Ils font l'objet de demandes de financements soumis à validation de la commission permanente.

### **1) Soutien à la mise en oeuvre de trois programmes d'amélioration de la connaissance de la biodiversité en Ile-et-Vilaine par l'association Bretagne Vivante**

Dans le cadre de la convention cadre de partenariat entre le Département et l'association Bretagne Vivante, cette dernière sollicite le concours financier du Département pour la réalisation de plusieurs projets régionaux et leur volet breillien :

#### ***- Programme de suivi du Gravelot à collier interrompu en Baie du Mont-Saint-Michel***

Le gravelot à collier interrompu est une espèce d'oiseau limicole rare et en déclin en France.

La Bretagne accueille environ 17 % de la population nationale et la Baie du Mont-Saint-Michel abrite entre 13 et 23 % de la population reproductrice régionale selon les années. Dans ce cadre, le Département a une part importante de responsabilité dans la préservation de cette espèce à fort intérêt patrimonial. Désormais gestionnaire des 850 ha de Domaine public maritime (DPM) attribués au Conservatoire du littoral au droit de Roz-sur-Couesnon et de Saint-Broladre, le Département a désormais un intérêt direct au suivi régional des populations du gravelot à collier interrompu.

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Département à participer au financement du suivi du gravelot à collier interrompu en baie du Mont-Saint-Michel, porté par l'association Bretagne Vivante, à hauteur de 2 475 € en 2023.

Ce programme est intégré dans l'avenant à la convention cadre de partenariat avec Bretagne Vivante joint en annexe.

#### ***- Réalisation d'un atlas des libellules en Bretagne.***

L'association Bretagne Vivante envisage d'éditer un atlas de répartition des libellules en Bretagne. Ce travail de compilation de données et de mise en forme important s'est déroulé sur 3 ans et nécessite une quatrième année de travail pour pouvoir compléter les données puis finaliser son édition. Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Département à participer au financement de l'Atlas des libellules de Bretagne, porté par l'association Bretagne Vivante, à hauteur de 2 000 € en 2023.

Ce programme est intégré dans l'avenant à la convention cadre de partenariat avec Bretagne Vivante joint en annexe.

#### ***- Poursuite de l'observatoire des amphibiens et reptiles de Bretagne.***

Afin d'améliorer la connaissance de la biodiversité en Bretagne, plusieurs partenaires associatifs s'organisent pour mener en commun des observatoires thématiques. C'est dans ce cadre que s'inscrit la démarche d'observatoire des amphibiens et reptiles de Bretagne. Pilotée par l'association Bretagne Vivante, son objectif est de faciliter la mise à disposition des connaissances acquises pour une meilleure intégration des enjeux concernant la batracho-herpétofaune dans les politiques territoriales.

Un tel outil permettra au Département d'actualiser sa connaissance en la matière et d'adapter son action en faveur des espaces naturels. Il est proposé un soutien du Département à hauteur de 15 000 € répartis sur 5 ans, soit 3 000 € par an, selon la capacité budgétaire de la collectivité. Une convention spécifique à ce programme pluriannuel et un avenant 2023 sont joints en annexes.

## **2) Soutien à la mise en oeuvre d'un programme de connaissance sur les invertébrés des landes sèches par le Groupe d'Etudes des Invertébrés Armoricaux (GRETIA)**

Le Groupe d'Etudes des Invertébrés Armoricaux propose au Département de participer à un nouveau projet portant sur l' « Accroissement de la connaissance sur les landes sèches et mésophiles du Massif Armoricaux ».

Ce projet alimentera la politique de préservation de ces milieux identifiés prioritaires pour le Département dans son schéma départemental des espaces naturels. Le projet a pour but de mieux connaître, faire connaître et prendre en considération les invertébrés liés aux landes de Bretagne, Normandie et Pays de la Loire. Les objectifs de ce programme se répartissent selon 3 volets :

**1 - Conservation** : approfondir la connaissance sur des taxons-cibles liés aux landes ou avec une affinité suspectée pour ces milieux ; définir l'état de conservation de populations, le degré de responsabilité locale pour la conservation de ces espèces.

**2 - Connaissance** : travailler sur des cortèges d'espèces, groupes fonctionnels (pollinisateurs et araignées/carabiques) afin d'améliorer les connaissances fondamentales sur la biologie et l'écologie des espèces de landes.

**3 - Opérationnel** : faire un bilan des techniques et protocoles d'études et de suivis adaptés aux landes ; Proposer des priorités de suivis de populations / protocoles sur certains sites. Diffuser les résultats obtenus.

Le budget global du projet est de 224 500 € sur trois années. Le plan de financement prévoit la participation des Régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie, des douze Départements concernés et de l'Etat.

Il est proposé un soutien du Département à hauteur de 7 000 € répartis sur 3 ans, soit 2 500 € en 2023, 2 500 € en 2024 et 2 000 € en 2025, selon la capacité budgétaire de la collectivité.

Une convention est jointe en annexe.

## **3) Convention de collaboration de recherche avec l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE)**

L'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE) à Dinard et le Département, ont signé une convention de collaboration de recherche en mai 2022 pour une durée de 24 mois. Dans ce cadre, l'EPHE propose de poursuivre le travail d'acquisition et d'interprétation des données sur l'évolution des dunes de l'Anse du Guesclin pour alimenter le projet de restauration de cet espace naturel sensible. Il est proposé d'autoriser le Département à participer au financement du projet d'acquisition de connaissances sur les dunes de l'Anse Du Guesclin, porté par l'EPHE, à hauteur de 7 000 € en 2023.

Un avenant à la convention de collaboration de recherche avec l'EPHE est joint en annexe.

## **4) Renouvellement de la convention de partenariat avec le Groupe Mammalogique Breton (GMB)**

Depuis 2006, le Groupe Mammalogique Breton est partenaire du Département. La dernière convention de partenariat (2018-2022) est arrivée à son terme. Aussi le Groupe Mammalogique Breton propose au Département de poursuivre ce partenariat sur la période 2023-2027. A ce titre, une convention de partenariat est établie pour une durée de cinq ans et comprendra un programme d'actions selon trois axes :

- Axe 1 : améliorer la connaissance des espaces naturels d'Ille-et-Vilaine,
- Axe 2 : fournir une assistance technique et scientifique au Département,
- Axe 3 : contribuer à la valorisation des espaces naturels d'Ille-et-Vilaine.

Le montant du soutien financier est de 25 000 € par an, sur 5 ans. Pour l'année 2023, ce montant a été individualisé et voté à l'occasion de l'adoption du budget primitif. La convention 2023-2027 et l'avenant 2023, joints en annexes, sont soumis à l'approbation de la Commission permanente.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé sur la ligne budgétaire 65.738.6568. P433 du budget annexe biodiversité et paysages, service patrimoine naturel.

### Décide :

- d'attribuer les participations d'un montant total de 16 975 € aux programmes d'amélioration de la connaissance de la biodiversité en Ille-et-Vilaine portés par les partenaires associatifs et scientifiques du Département au titre de sa politique de préservation de la biodiversité et des paysages, détaillées dans le tableau joint en annexe :

- Suivi du Gravelot à collier interrompu - Bretagne Vivante, à hauteur de 2 475 € ;
- Atlas des libellules de Bretagne - Bretagne Vivante, à hauteur de 2 000 € ;
- Observatoire herpétologique de Bretagne - Bretagne Vivante, à hauteur de 3 000 € ;
- Accroissement de la connaissance sur les landes sèches et mésophiles du Massif Armoricaire - Groupe d'Etudes des Invertébrés Armoricaire - à hauteur de 2 500 € ;
- Poursuite du travail d'acquisition et d'interprétation des données sur l'évolution des dunes de l'Anse du Guesclin - Ecole Pratique des Hautes Etudes, à hauteur de 7 000 € ;

- d'approuver les termes des conventions et avenants joints en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions et avenants et tout document afférent à ces dossiers.

### Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231303

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation